

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2019

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 14 février 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Bruno CORBIN.

Date de Convocation
29/03/2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf

Le 4 avril, à 20 H 30

à Etival lès le Mans

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **45**

Présents : 31

Votants : 37

Etaient présents :

Mmes ~~BAYER~~, BENOIST, CERISIER, COUET, DELAHAYE, GOUET, HARDOUIN, ~~HERVE~~, MALATERRE, MEILLANT, ~~MONCEAU~~, MOUSSAY, ~~MOUSSET~~, QUEANT, ~~ROGER~~, TAUREAU, THEBAULT, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, ~~BACOU~~, ~~BOISARD~~, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, ~~DEGOULET~~, ~~DHUMEAUX~~, DUFOUR, FONTAINEAU, FOURNIER, FROGER, ~~GARNIER~~, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, PIERRIEU, ~~RENAUD~~, TELLIER, ~~TESSIER~~, TRIDEAU, VAUGRU, ~~VIOT~~.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes MOUSSET, TAUREAU, Mrs DEGOULET, DHUMEAUX, VIOT, GARNIER, RENAUD, BOISARD, Mme HERVE donne pouvoir à Mr TELLIER, Mme ROGER à Mr MAZERAT, Mme BAYER à Mr LE QUEAU, Mr TESSIER à Mr FROGER, Mr BACOU à Mr FONTAINEAU, Mme MONCEAU à Mme HARDOUIN.

Secrétaire de séance : Mr Bruno CORBIN.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, Monsieur VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes, ne participe pas aux votes des différents comptes administratifs 2018.

❑ Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

✓ Administration générale / Finances / Aménagement du territoire

- Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, année 2019, pour le projet d'extension de l'établissement d'enseignement artistique permettant la création de bureaux susceptibles d'accueillir les services fonctionnels de la Communauté de communes. Montant prévisionnel des dépenses : 290 000 € H.T. Montant des subventions sollicitées : 116 000 € et 116 000 €.

- Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, année 2019, pour le projet de toiture photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques communautaires. Montant prévisionnel des dépenses : 483 805 € H.T. Montant des subventions sollicitées : 193 522 € et 193 522 €.

- Fixation des durées d'amortissement suivantes : Réseaux d'assainissement (60 ans) / Ouvrages de génie civil pour la captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau (40 ans) / Stations d'épuration : 30 ans / Poste de relevage des eaux usées : 30 ans / Lagunes et autres bassins avec géotextile : 30 ans / Constructions légères : 20 ans / Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : 20 ans / Bâtiments légers, abris : 15 ans / Installations de traitement de l'eau potable : 15 ans / Gros équipement électromécanique : 10 ans / Appareils de laboratoire, outillage technique : 10 ans / Matériel de transport – véhicule : 7 ans / Organes de régulation : 6 ans.

- Signature d'un contrat avec l'entreprise EABS, entreprise adaptée, pour l'entretien des espaces verts communautaires. Montant prévisionnel annuel 2019 : 63 842,98 € H.T. Durée : de sa notification au 31 décembre 2019, marché renouvelable 2 fois.

✓ Enfance/Jeunesse/Social

- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil régional d'un montant de 20 000 € au titre du Fonds Régional pour l'accompagnement de projets locaux de santé. Montant prévisionnel des dépenses : 74 504,24 € T.T.C.

- Vu l'erreur matérielle, modification de la Décision n°D143_05_2019 relative à la signature d'une convention de prestation de service avec Madame Laëtitia Charron, consultante en parentalité et éducation / Thérapeute de la relation, pour l'analyse de pratique professionnelle aux multi-accueils en 2019 comme suit : Coût annuel : 1 852,81 € (analyse de la pratique : 200 € par séance / Frais de déplacement : 118,32 € pour les 4 séances à La Suze sur Sarthe et 134,49 € à Cérans-Foulletourte).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi-accueil de Cérans-Foulletourte les 11 et 12 février 2019 (13h maximum).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi-accueil de Cérans-Foulletourte du 18 au 25 février 2019 (34h maximum).
- Signature d'une convention avec le collège Ariste-Jacques Trouvé Chauvel de La Suze sur Sarthe pour des interventions et animations du service jeunesse communautaire au sein du collège les mardis, jeudis et vendredis pendant la pause méridienne, du 25 février au 30 juin 2019.
- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil de La Suze sur Sarthe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} au 20 mars 2019 (48h maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service jeunesse (Point Jeunes de Louplande / Bibliothèque de Louplande / Préparation O.T.S.C.) du 27 février au 5 avril 2019 (18h30 hebdomadaires maximum).
- Signature d'une convention avec Pôle emploi formalisant les collaborations entre la Communauté de communes et cet organisme. Durée : 2019 et 2020.
- Signature d'une convention avec la ludothèque RECREAJEUX de La Suze sur Sarthe pour l'emprunt de jeux et l'accès à des prestations en 2019 en faveur des services communautaires Multi-accueils, Relais Assistants Maternels, Enfance et Jeunesse. Coûts : Adhésion : 300 € pour l'ensemble des services / Location de jeux : 1,25 € pour 10 jeux pendant 4 semaines et 5 € pour un grand jeu pendant 1 semaine / Intervention : 52 € l'intervention d'une heure avec 6 jeux.
- Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement – Accueil d'enfants en situation d'handicap au sein des A.L.S.H. d'un montant de 500 € en 2019.
- Signature d'une convention avec le collège Pierre Belon de Cérans-Foulletourte pour des interventions et animations du service jeunesse communautaire au sein du collège les mardis et vendredis pendant la pause méridienne, du 25 février au 30 juin 2019.
- Signature d'une convention avec le collège Marcel Pagnol de Noyen sur Sarthe pour des interventions et animations du service jeunesse communautaire au sein du collège les mardis et vendredis pendant la pause méridienne, du 11 mars au 30 juin 2019.
- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil de La Suze sur Sarthe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité les 5 et 6 mars 2019 (12h maximum).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi-accueil de Cérans-Foulletourte les 25 et 26 mars 2019 (16h30 maximum).
- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil de La Suze sur Sarthe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 7 mars au 31 mai 2019 (33h hebdomadaires annualisées).
- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil de La Suze sur Sarthe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité le 6 mars 2019 (6h30 maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service jeunesse (accueil périscolaire à Louplande) le vendredi 8 mars 2019 (2h15 hebdomadaires maximum).
- Signature d'une convention de mise à disposition des services techniques de Cérans-Foulletourte pour une aide à l'installation et au rangement des mobiliers et matériels petite enfance du service R.A.M. avant et après chaque accueil collectif, à compter du 1^{er} avril 2019. Montant : 15 € de l'heure.
- Signature d'une convention Aide au Temps Libre (A.T.L.) et Aide aux Vacances Enfants (A.V.E.) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de la Sarthe pour favoriser l'accès des enfants de 3 à 18 ans à la pratique de loisirs de proximité pour les familles allocataires C.A.F. Services concernés : Ecole de musique / Enfance / Jeunesse. Durée de la convention : De 2019 à 2022, renouvelable par demande expresse sur le site VACAF dédié.
- Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour le R.A.M. avec la Commune de de Cérans-Foulletourte comme suit : Modification de la périodicité : Accueils assistants maternels et enfants (pôle fixe) : tous les 15 jours en périodes scolaires - Bureau des permanences : un après-midi tous les 15 jours /

Extension des locaux mis à disposition : Ajout d'un local pour le rangement du mobilier et du matériel / Mise à disposition d'un bureau équipé en mobilier et matériel de bureautique.

- Autorisation donnée à la responsable du R.A.M. à exercer ses fonctions à 90% de la durée légale du temps de travail, à compter du 1^{er} avril 2019. Durée : Un an renouvelable dans la limite de 3 ans.

✓ **Environnement**

- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à la déchetterie de Roëzé sur Sarthe du 16 février au 30 mars 2019 (35h maximum).

- Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain d'environ 30 m² avec Monsieur Brochet, propriétaire de ce terrain, afin de permettre l'installation d'un nouveau point d'apport volontaire sur la Commune de Mézeray. Coût : à titre gratuit.

- Recrutement de trois Adjoints techniques (emplois non permanents), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux déchetteries de Roëzé sur Sarthe et de Guécélard du 6 avril au 29 juin 2019 (168h maximum / 64h30 maximum / 13h maximum).

- Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Orée Bercé Belinois pour la collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries de Guécélard et de Roëzé sur Sarthe (Val de Sarthe) et de Laigné en Belin et d'Ecommoy (Orée Bercé Belinois-OBB). Coordonnateur du groupement : Communauté de communes OBB. Durée : jusqu'à la clôture du marché. Prise en charge financière : Frais répartis de façon égale entre les deux membres du groupement. Membres de la C.A.O. du groupement : Voix délibératives : Val de Sarthe : M. Franco (titulaire) et M. Renaud (suppléant) / OBB : Mme Dupont (titulaire) et M. Gerault Stéphane (suppléant). Voix consultatives : Val de Sarthe : M. Garnier (titulaire) et M. Trideau (suppléant) / OBB : M. Bizeray (titulaire) et M. Pannier (suppléant).

- Signature d'un contrat de collaboration avec Corepile pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs jusqu'au 31 décembre 2021, renouvellement automatique du contrat si renouvellement de l'agrément. Soutien financier à hauteur de 0,01 € par habitant si communication d'ampleur.

✓ **Cycle de l'eau**

- Signature d'un marché avec l'entreprise Colas Centre Ouest (72470 Champagné) pour la réalisation du lot 1 - Assainissement des eaux pluviales à Spay pour un montant de 49 990,50 € H.T.

✓ **Tourisme**

- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'entreprise de Monsieur Christophe Guillon pour la gestion et l'exploitation du bar/guinguette/restaurant sur l'île MoulinSart du 15 mars 2019 au 31 janvier 2020. Redevance d'occupation : 2 000 € H.T.

- Signature d'une convention avec l'entreprise de Monsieur Christophe Guillon pour la gestion et l'exploitation du bar/guinguette/restaurant sur l'île MoulinSart du 15 mars 2019 au 31 janvier 2020.

- Recrutement d'un Adjoint administratif (emploi non permanent), 1^{er} échelon avec indemnité horaire de travail dimanche et jours fériés, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité sur le site de l'île MoulinSart du 3 avril au 13 octobre 2019 (29h hebdomadaires maximum).

- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1^{er} échelon avec indemnité horaire de travail dimanche et jours fériés, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité sur le site de l'île MoulinSart du 20 mars au 13 octobre 2019 (32h hebdomadaires maximum).

- Recrutement d'un Adjoint administratif (emploi non permanent), 1^{er} échelon avec indemnité horaire de travail dimanche et jours fériés, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au musée de la faïence et de la céramique du 1^{er} avril au 31 octobre 2019 (21h hebdomadaires maximum).

- Signature d'un contrat de prestations de service avec Mme Patrizia Notario, artiste céramiste pour des ateliers de manipulation et d'initiation à la céramique au musée de la faïence et de la céramique durant l'année 2019. Coût : 20 € par heure d'intervention pour les ateliers définis entre la médiatrice et l'intervenant / Pour les démonstrations directement par Sarthe Développement.

- Signature d'un contrat de prestations de service avec Mme Sara Grace Wevill, artiste céramiste pour des ateliers de manipulation et d'initiation à la céramique au musée de la faïence et de la céramique durant l'année 2019. Coût : 22 € par heure d'intervention pour un volume minimum de 87h30.

□ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Culture / Sport / Enseignement**

- Recrutement d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (emploi permanent), 5^{ème} échelon avec régime indemnitaire, à temps complet, à la piscine de La Suze sur Sarthe du 25 février 2019 au 24 février 2020.

- Recrutement d'un Assistant de conservation (emploi permanent), 5^{ème} échelon, à temps complet, sur le poste de médiateur culturel / chargé du Contrat Local d'Education Artistique et Culturel au musée, à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée d'un an.

✓ **Enfance/Jeunesse/Social**

- Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux socio-éducatifs, modification de la décision n° D421_84_2018 en date du 20 septembre 2018 relative au recrutement d'un Assistant socio-éducatif chargé de l'animation du relais d'Assistants Maternels à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit : Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs (catégorie A), grade Assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon avec régime indemnitaire.

OBJET : Budget général – Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité et par section, approuve le compte administratif 2018 du Budget Général qui se résume :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	10 918 427,26 €	Dépenses	2 138 197,79 €
Recettes	11 520 403,90 €	Recettes	1 707 454,58 €
Excédent	601 976,64 €	Déficit	430 743,21 €
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent		171 233,43 €	
Produits années antérieures : Excédent		1 587 360,86 €	
Affectation obligatoire investissement :		0,00 €	
Résultat de clôture : Excédent		1 758 594,29 €	

OBJET : Budget général - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **1 419 781,24 €** se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	817 804,60 €
b) Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	601 976,64 €
c) Soit un résultat à affecter de :	Excédent	1 419 781,24 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 146 000 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution cumulé d'investissement :	Excédent	338 813,05 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Déficit	315 470,00 €
c) Soit un besoin de financement :		Néant

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :		Néant
b) Solde disponible après affectation obligatoire :	Excédent	1 419 781,24 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) :	500 000,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	919 781,24 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du Budget général comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Déchets Ménagers - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Monsieur le Vice-président chargé des finances indique que le déficit de fonctionnement sur l'année 2018 est plus important que celui estimé lors du vote des tarifs de la R.E.O.M. en décembre dernier.

Monsieur Coyeaud constate une hausse de plus de 30% des dépenses de fonctionnement en une année.

Monsieur le Vice-président explique cette augmentation par l'arrivée de la Commune de Cérans-Foulletourte au sein de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 et par la revalorisation des contrats des prestataires (coût des carburants).

Monsieur Coyeaud dit comprendre l'augmentation des dépenses mais il s'inquiète de constater que les recettes ne suivent pas.

Monsieur le Vice-président fait part de propositions en investissement dans le budget primitif 2019 Déchets ménagers susceptibles de réduire le volume des tonnages collectés à la déchetterie de Roëzé sur Sarthe et il donne pour exemple l'acquisition d'un compacteur.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget Déchets Ménagers :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	2 506 165,26 €	Dépenses	114 824,44 €
Recettes	2 307 570,44 €	Recettes	189 058,33 €
Déficit	198 594,82 €	Excédent	74 233,89 €
Résultat de l'exercice 2018 : Déficit		124 360,94 €	
Produits années antérieures : Excédent		707 032,26 €	
Affectation obligatoire investissement :		0,00 €	
Résultat de clôture : Excédent		582 671,33 €	

OBJET : Budget Déchets Ménagers – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **122 113,07 €** se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	320 707,89 €
b) Au titre de l'exercice arrêté :	Déficit	198 594,82 €
c) Soit un résultat à affecter de :	Excédent	122 113,07 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 30 000 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution cumulé d'investissement :	Excédent	460 558,26 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Déficit	28 794,00 €
c) Soit un besoin de financement :	Néant	

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :	Néant
b) Solde disponible après affectation obligatoire :	Excédent 122 113,07 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) :	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	122 113,07 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Déchets Ménagers comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Assainissement Non Collectif - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget Assainissement Non Collectif :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	15 836,25 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	22 848,94 €	Recettes	0,00 €
Excédent	7 012,69 €	Excédent	0,00 €
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent			7 012,69 €
Produits années antérieures : Excédent			20 635,04 €
Affectation obligatoire investissement :			0,00 €
Résultat de clôture : Excédent			27 647,73 €

OBJET : Budget Assainissement Non Collectif - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **16 158,40 €** se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	9 145,71 €
b) Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	7 012,69 €
c) Soit un résultat à affecter de :	Excédent	16 158,40 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Excédent	11 489,33 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :		Néant
c) Soit un besoin de financement :		Néant

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :		Néant
b) Solde disponible après affectation obligatoire :		16 158,40 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) :	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	16 158,40 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Assainissement Non Collectif comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Assainissement Collectif – Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement Collectif :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 147 447,07 €	Dépenses	1 159 470,29 €
Recettes	1 917 338,15 €	Recettes	1 275 384,28 €
Excédent	769 891,08 €	Excédent	115 913,99 €

Résultat de l'exercice 2018 : Excédent	885 805,07 €
Produits années antérieures : Excédent	1 234 637,36 €
Transfert ou intégration de résultats : Déficit	1 102 668,38 €
Résultat de clôture : Excédent	1 017 774,05 €

OBJET : Budget Assainissement Collectif - Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **774 406,06 €** se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	4 514,98 €
Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	769 891,08 €
Soit un résultat à affecter de :	Excédent	774 406,06 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 479 853 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Excédent	243 367,99 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Déficit	322 801,00 €
c) Soit un besoin de financement :		79 433,01 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :		79 433,01 €
b) Affectation obligatoire (compte 1068) :		79 433,01 €
c) Solde disponible après affectation obligatoire :	Excédent	694 973,05 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) :		0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :		694 973,05 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Assainissement Collectif comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Eau Potable- Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Monsieur le Vice-président chargé des finances précise que le résultat de fonctionnement est largement excédentaire vu l'encaissement de recettes du S.I.A.E.P. Cérans-Foullentourte / Parigné le Pôlin / Oizé sans pour le moment avoir assuré les dépenses du service vu l'absence d'accord de dissolution du Syndicat.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget annexe Eau Potable :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	311 528,87 €	Dépenses	211 314,02 €
Recettes	608 853,30 €	Recettes	199 684,87 €
Excédent	297 324,43 €	Déficit	11 629,15 €
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent		285 695,28 €	
Produits années antérieures :		0,00 €	
Affectation obligatoire investissement		0,00 €	
Résultat de clôture :	Excédent	285 695,28 €	

OBJET : Budget Eau Potable - Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **297 324,43 €** se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	Néant
Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	297 324,43 €
Soit un résultat à affecter de :	Excédent	297 324,43 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 91 457 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Déficit	11 629,15 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Déficit	90 264,00 €
c) Soit un besoin de financement :		101 893,15 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :		101 893,15 €
b) Affectation obligatoire (compte 1068) :		101 893,15 €
c) Solde disponible après affectation obligatoire :	Excédent	195 431,28 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) :		0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :		195 431,28 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Eau Potable comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Guinguette - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité et par section, approuve le compte administratif 2018 du Budget Guinguette qui se résume :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	57 589,99 €	Dépenses	41 004,78 €
Recettes	53 377,53 €	Recettes	52 639,38 €
Déficit	4 212,46 €	Excédent	11 634,60 €
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent			7 422,14 €
Produits années antérieures : Excédent			4 871,50 €
Affectation obligatoire investissement			20 047,55 €
Résultat de clôture :		Déficit	7 753,91 €

OBJET : Budget Guinguette - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **659,04 €** se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	4 871,50 €
b) Au titre de l'exercice arrêté :	Déficit	4 212,46 €
c) Soit un résultat à affecter de :	Excédent	659,04 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 10 864 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit	8 412,95 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : Déficit	2 902,43 €
b) Soit un besoin de financement :	11 315,38 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :	11 315,38 €
b) Affectation obligatoire :	659,04 €
c) Solde disponible après affectation obligatoire :	0,00 €

Affectation complémentaire

- Affectation en réserve (compte 1068) :	659,04 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Guinguette comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Office de Tourisme - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Pour mémoire Monsieur le Vice-président indique que ce budget est clos et que l'excédent de clôture constaté sera reversé au budget général en 2019.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget Office de Tourisme :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	259 204,59 €	Dépenses	15 360,00 €
Recettes	251 485,00 €	Recettes	10 308,59 €
Déficit	7 719,59 €	Déficit	5 051,41 €
Résultat de l'exercice 2018 : Déficit		12 771,00 €	
Produits années antérieures : Excédent		34 146,92 €	
Affectation obligatoire investissement		6 954,55 €	
Résultat de clôture : Excédent		14 421,37 €	

OBJET : Budget Z.A. Actival - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget de la Z.A. Actival :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	320 324,12 €	Dépenses	330 207,79 €
Recettes	332 824,12 €	Recettes	320 324,12 €
Excédent	12 500,00 €	Déficit	9 883,67 €
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent		2 616,33 €	
Produits années antérieures : Déficit		64 612,87 €	
Résultat de clôture : Déficit		61 996,54 €	

OBJET : Budget Z.A. Actival - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **144 523,13 €** se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	132 023,13 €
Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	12 500,00 €
Soit un résultat à affecter de :	Excédent	144 523,13 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 136 140 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Déficit	206 519,67 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant	
c) Soit un besoin de financement :		206 519,67 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :	206 519,67 €
b) Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	144 523,13 €
c) Solde disponible après affectation obligatoire :	Néant

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Z.A. Actival comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Z.A. Val de l'Aune - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget de la Z.A. Val de l'Aune :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	533 662,24 €	Dépenses	407 479,66 €
Recettes	506 298,66 €	Recettes	528 087,24 €
Déficit	27 363,58 €	Excédent	120 607,58 €
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent			93 244,00 €
Produits années antérieures : Déficit			164 095,94 €
Résultat de clôture :		Déficit	70 851,94 €

OBJET : Budget Z.A. Val de l'Aune - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de – **85 272,90 €** se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :	Déficit	57 909,32 €
b) Au titre de l'exercice arrêté :	Déficit	27 363,58 €
c) Soit un résultat à affecter de :	Déficit	85 272,90 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 59 528 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Excédent	14 420,96 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant	
c) Soit un besoin de financement :		0,00 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :	0,00 €
b) Affectation du déficit de fonctionnement reporté (ligne 002) :	85 272,90 €

c) Solde disponible après affectation obligatoire : Néant

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté de la Z.A. Val de l'Aune comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Z.A. Les Noës - Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget de la Z.A. les Noës :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 678 771,02 €	Dépenses	1 635 996,12 €
Recettes	1 682 103,60 €	Recettes	1 525 138,52 €
Excédent	3 332,58 €	Déficit	110 857,60 €
Résultat de l'exercice 2018 : Déficit		107 525,02 €	
Produits années antérieures : Excédent		316 186,25 €	
Résultat de clôture : Excédent		208 661,23 €	

OBJET : Budget Z.A. Les Noës - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **513 907,35 €** se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	510 574,77 €
b) Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	3 332,58 €
c) Soit un résultat à affecter de :	Excédent	513 907,35 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 639 503 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Déficit	305 246,12 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant	
c) Soit un besoin de financement :		305 246,12 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :	305 246,12 €
b) Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	513 907,35 €
c) Solde disponible après affectation obligatoire :	Néant

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté de la Z.A. Les Noës comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget Bâtiment d'accueil 2 – Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2018.

Monsieur Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2018 du budget annexe bâtiments d'accueil 2 :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	31 292,43 €	Dépenses	1 231 516,38 €
Recettes	31 418,70 €	Recettes	980 811,91 €
Excédent	126,27 €	Déficit	250 704,47 €
Résultat de l'exercice 2018 : Déficit		250 578,20 €	

Produits années antérieures : Déficit	33 299,01 €
Affectation obligatoire investissement	6 693,37 €
Résultat de clôture : Déficit	290 570,58 €

OBJET : Budget Bâtiment d'accueil 2 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Franco, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

I / Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **126,27 €** se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :	Excédent	0 €
Au titre de l'exercice arrêté :	Excédent	126,27 €
Soit un résultat à affecter de :	Excédent	126,27 €

II / Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 44 811 €.

III / Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement :	Déficit	290 696,85 €
b) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Excédent	289 087,00 €
c) Soit un besoin de financement :		1 609,85 €

IV / L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoins à couvrir :		1 609,85 €
b) Affectation obligatoire (compte 1068) :		126 27 €
c) Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)		0,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget Bâtiment d'accueil 2 comme mentionné ci-dessus.

OBJET : Approbation du compte de gestion du Budget général 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget général dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Déchets Ménagers 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Déchets Ménagers dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Assainissement Non Collectif 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Assainissement Non Collectif dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Guinguette 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Guinguette dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Office de Tourisme 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Office de Tourisme dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la Z.A. Actival 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la Z.A. Actival dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la Z.A. Val de l'Aune 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la Z.A. Val de l'Aune dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la Z.A. Les Noës 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la Z.A. Les Noës dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Bâtiment d'accueil 2 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Bâtiment d'accueil 2 dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Assainissement Collectif 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Assainissement Collectif dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget Eau Potable 2018

Dressé par Monsieur le Trésorier Principal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Eau Potable dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Vote des taux de fiscalité 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et l'article 1636 B sexies relatif au vote des taux d'imposition,

Considérant le vote du budget primitif 2019 et le produit estimé des 4 taxes à 5 479 106 €,

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de voter les taux de fiscalité 2019 suivants :

- ✓ Taux de la Contribution Foncière des Entreprises : **23,65 %**
- ✓ Taux de la Taxe d'Habitation : **10,07 %**
- ✓ Taux sur le Foncier Non Bâti : **1,78 %**
- ✓ Taux sur le Foncier Bâti : **1,5 %**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le vote des taux de fiscalité 2019.

OBJET : Budget général – Adoption du budget primitif 2019

Monsieur le Président souhaite faire une déclaration préalable avant le vote du Budget général. Il évoque les engagements tenus et les points forts de ces années de mandature comme :

- « - L'établissement artistique et culturel : financement en 3 tiers avec 1/3 d'autofinancement, 1/3 de subvention et 1/3 d'emprunt : 500 000 € (soit plus de la moitié) seront ainsi d'ores et déjà provisionnés via une affectation de résultat sur ce budget 2019.
- En habitat : plus de 700 000 € sont prévus au budget primitif, confirmant l'engagement de construction de logements à hauteur de 300 000 € par an durant tout le mandat. Et lancement prochain d'une O.P.A.H.
- La fibre optique : déploiement à 100 % à l'horizon 2022 avec le concours de toutes les Communes.
- En voirie : niveau harmonisé de notre réseau et structuration du service qui permet de faire du préventif (en termes de gestion des ouvrages d'art notamment) et plus seulement du curatif. Aménagements de sécurité comme à Fillé-sur-Sarthe et bientôt entre La Suze-sur-Sarthe et Roëzé sur Sarthe.
- En social : développement et structuration de l'offre avec davantage de mini-camps l'été et une meilleure continuité de l'accueil pour les enfants, et un fonctionnement plus cohérent des points jeunes.
- La santé : recrutement d'un chargé de mission pour développer le projet. Recherche de médecin avec l'appui d'un cabinet de recrutement. »

Monsieur le Président dit que la fiscalité a été maîtrisée avec une évolution très limitée à l'échelle du mandat et aucune augmentation des taux en 2019.

Il conclue en précisant : « Nous avons tenu nos engagements du mandat en conservant une fiscalité modérée et en étant capables d'intégrer des programmes nouveaux importants comme la fibre notamment. Nous laissons à nos successeurs une situation saine avec un endettement très faible. Des défis restent à relever, et notamment le projet de piscine, mais la Communauté de communes est armée pour y faire face ».

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 pour le Budget général.

Il tient à remercier le travail des commissions et a constaté des efforts pour réaliser des économies.

Monsieur le Président dit que nous tenons nos engagements et que nous préparons l'avenir.

Monsieur le Vice-président mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Madame Gouet évoque la réduction des dépenses en habitat. Elle parle des conséquences de la Loi Elan qui conduit Sarthe Habitat à revoir à la baisse ou à différer des programmes de logements sociaux. Elle fait, donc part des retards liés à des mesures gouvernementales sur les programmes de logements locatifs locaux comme Malicorne sur Sarthe et Guécélard. Elle informe le conseil que Sarthe Habitat va réduire de 12 millions d'euros ses projets de constructions en 2020 et parallèlement va vendre une partie de son parc de logements (environ 40 par an) comme à Malicorne sur Sarthe, 27 sur 74. Elle précise que rien ne se fera sans l'accord des Maires.

Monsieur Olivier souhaite aborder les dépenses prévues pour la voirie. Il déclare qu'en cohérence avec une décision du conseil municipal de la Suze sur Sarthe en novembre 2018, il votera contre l'adoption du Budget général. Il explique que le projet d'aménagement de la Route de Roëzé sur Sarthe à La Suze sur Sarthe (chaussée à voie centrale banalisée) est dangereux et non sécurisé.

Madame Cerisier affirme que la commission Enfance Jeunesse Social s'est penchée sur les consignes de réduction des dépenses et estime que certaines dépenses telles que la suppression des frais de la SACEM, d'un camp jeunes ou d'un fauteuil de bureau prouvent que le budget proposé est un budget très serré.

Madame Moussay rappelle que chaque commission a eu l'obligation de faire des choix, qu'un camp jeunes supplémentaire est prévu en juillet ainsi que des mini-camps. Elle ajoute que le fauteuil prévu a été supprimé dans l'attente d'un bureau pour l'agent concerné.

Madame Cerisier évoque la suppression du site A.L.S.H ; à Malicorne sur Sarthe.

Monsieur Mazerat répond que les élus de Malicorne sur Sarthe sont capables d'entendre que pour des raisons budgétaires, ce site va être supprimé. Il rappelle l'expérimentation en cours sur la fréquentation du site pendant les vacances de Pâques.

Monsieur Pavard, concernant la sécurisation de la voie entre La Suze sur Sarthe et Roëzé sur Sarthe, souhaite revenir sur les propos de Monsieur Olivier au sujet de la décision qui a été prise et qui ne convient pas à la Commune de La Suze sur Sarthe. En effet, il dit entendre la position de la Commune de La Suze sur Sarthe mais il mentionne que les autres membres de la commission Voirie-Patrimoine étaient favorables à l'option retenue.

Monsieur Coyeaud connaît ce genre d'aménagement sur Nantes. Il confirme que c'est dangereux et « stupide » car les automobilistes ont le réflexe d'aller sur leur droite et ainsi le marquage au sol s'efface à la longue. Il mentionne également que la voie cyclable n'est pas respectée par les automobilistes.

Monsieur le Président informe que sur cette route, 3 000 véhicules par jour ont été comptabilisés en moyenne dans les deux sens et que près de 70% des automobilistes étaient en excès de vitesse. Il propose aux membres du conseil et à ceux de la commission voirie d'aller voir ce type de chaussée centrale unique dans une Commune du Département et d'échanger sur ce projet d'aménagement s'élevant seulement à 8 000 €.

Monsieur Olivier dit que les élus suzerains ne sont pas contre un aménagement sur cette route mais pas de ce type. Pour lui, cet aménagement ne servira à rien. Par ailleurs, il a constaté un écart entre les besoins demandés par les Communes en hors agglomération et les décisions prises à la Communauté de communes.

Monsieur Coyeaud persiste dans ses propos et souligne que ce type d'aménagement sera plus accidentogène qu'actuellement.

Monsieur Pavard propose d'aller expliquer l'aménagement de cette route aux élus de La Suze sur Sarthe.

Monsieur Tellier remarque que malgré le travail des commissions et de la commission Finances, un déficit est constaté alors que c'est une année de fonctionnement normal. Il explique que la Communauté de communes « prend de plein fouet » la structuration des services communautaires. Il pense que la Communauté n'aura pas tous les ans des excédents à affecter et que pour le prochain mandat, il faudra étoffer les recettes même si les élus laissent une situation financière saine.

Monsieur le Président fait remarquer les résultats 2018 : 12 338 000 € en recettes et 10 918 000 € en dépenses.

Monsieur le Vice-président mentionne les produits estimés de fiscalité ou de compensation ne donnant pas lieu à un vote de taux au regard de la réception de l'état 1259 FPU :

- TFNB additionnelle :	62 470 €
- CVAE :	1 258 293 €
- IFER :	133 587 €
- TASCOM :	111 644 €
- allocations compensatrices :	174 812 €
- DCRTP :	371 063 € (non notifiée)
- FNGIR :	355 204 €

A ce jour, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ne sont pas connus.

L'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 1 419 781,24 € est affecté pour 500 000 € en réserve (compte 1068) et pour 919 781,24 € en section de fonctionnement.

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu.

Ensuite, Monsieur le Vice-président en charge des Finances donne lecture de :

➤ **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :

- ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **12 967 920 €**.
- ✓ Avec un virement de la somme **358 329 €** à la section d'investissement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Enfin, Monsieur le Vice-président en charge des Finances donne lecture de :

➤ **La section d'investissement** par chapitre qui s'établit :

✓ En dépenses et en recettes à la somme de **2 888 730 €**.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 34 voix pour et 3 voix contre, adopte la section d'investissement du budget primitif 2018.

OBJET : Subventions 2019

Dans le cadre du vote du budget primitif 2019, de la Communauté de communes, le conseil de communauté, après avoir délibéré, par 36 voix pour et 1 contre, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Subvention	Montant
Restaurants du cœur	4 000 €
MAM	450 €
Club des entreprises du Val de Sarthe	2 000 €
Les Baltringos	44 000 € Festival itinérant 5 000 € Festi'Val de Sarthe

OBJET : Budget Déchets Ménagers – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 Déchets Ménagers. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Monsieur Olivier fait part de son vote contre ce budget car les agents de La Suze sur Sarthe n'ont plus accès à la déchetterie à Roëzé sur Sarthe et doivent donc déposer leurs déchets à la déchetterie à Guécélard.

Le budget proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :

✓ En dépenses et en recettes à la somme de **2 690 899 €**.

✓ Avec un virement de la somme **55 240 €** à la section d'investissement.

➤ **La section d'investissement** par chapitre qui s'établit :

En dépenses et en recettes à la somme de **678 022 €**.

Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 34 voix pour et 3 voix contre, approuve le budget primitif 2018 Déchets Ménagers.

OBJET : Budget Assainissement Non Collectif – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 Assainissement Non Collectif. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Le budget proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :

En dépenses et en recettes à la somme de **64 430 €**.

➤ **La section d'investissement** par chapitre qui s'établit :

En dépenses et en recettes à la somme de **13 434 €**.

Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 Assainissement Non Collectif.

OBJET : Budget Guinguette – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 Guinguette. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
 - ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **92 953 €**.
 - ✓ Avec un virement de la somme **24 914 €** à la section d'investissement.
- **La section d'investissement** par chapitre qui s'établit :
 - ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **59 302 €**.

Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 Guinguette.

OBJET : Budget Eau Potable – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 Eau Potable. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Monsieur Coyeaud fait part d'un vote contre le budget proposé en prévision d'une augmentation de 5 % pour la Commune de La Suze sur Sarthe en fin d'année.

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
 - ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **819 032 €**.
 - ✓ Avec un virement de la somme **74 527 €** à la section d'investissement.
- **La section d'investissement** par chapitre qui s'établit :
 - ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **584 897 €**.

Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 34 voix pour et 3 voix contre, approuve le budget primitif 2019 Eau Potable.

OBJET : Budget Assainissement Collectif – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 Assainissement Collectif. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Monsieur le Président informe le conseil que plus 1,5 millions de travaux ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Le Quéau dit que ces travaux ont été réalisés alors que certaines Communes n'ont pas transféré leurs excédents, de plus, des Communes pauvres doivent rembourser les emprunts contractés par d'autres Communes (cf S.I.A.E.P. Cérans-Foullletourte / Parigné le Pôlin / Oizé).

Le budget proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
 - ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **2 498 780 €**.
 - ✓ Avec un virement de la somme **489 108 €** à la section d'investissement.
- **La section d'investissement** par chapitre qui s'établit :
 - ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **2 866 335 €**.

Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 34 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, approuve le budget primitif 2019 Assainissement Collectif.

OBJET : Budget Z.A. Actival – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 de la Z.A. Actival. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Le budget proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement s'établit :**

- ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **471 087 €**.
- ✓ Avec un virement de la somme **148 642 €** à la section d'investissement.

➤ **La section d'investissement s'établit :**

- ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **538 726 €**.

Recours à l'emprunt pour un montant de 69 759 €.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 de la Z.A. Actival.

OBJET : Budget Z.A. Val de l'Aune – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 de la zone du Val de l'Aune. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019, dont l'actualisation du montant de la vente du terrain au budget bâtiment d'accueil 2.

Le budget proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **471 637 €**

➤ **La section d'investissement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **411 402 €**

Recours à l'emprunt pour un montant de 16 637 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 de la Z.A. Val de l'Aune.

OBJET : Budget Z.A. Les Noës – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 de la Z.A. Les Noës. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Le budget proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement s'établit :**

- ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **2 083 987 €**.
- ✓ Avec un virement de la somme **505 205 €** à la section d'investissement.

➤ **La section d'investissement s'établit :**

- ✓ En dépenses et en recettes à la somme de **2 013 753 €**.

Recours à l'emprunt pour 27 551 €.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 de la Z.A. Les Noës.

OBJET : Budget Bâtiment d'accueil 2 – Adoption budget primitif 2019

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2019 pour le Bâtiment d'accueil 2. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire 2019, dont l'ajustement du montant d'achat du terrain sur la zone Val de l'Aune et l'augmentation de l'emprunt.

Le budget Bâtiment d'accueil 2 proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **100 227 €**.
- **La section d'investissement s'établit :**
En dépenses et en recettes à la somme de **369 146 €**.

Pas de recours à l'emprunt.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 Bâtiment d'accueil 2.

OBJET : Budget général – Provisions pour risques

Vu l'article R.2321-2 du C.G.C.T. relatif à la constitution d'une provision pour risque dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration du budget.

Vu le risque probable de contentieux avec un agent de la Communauté de communes,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer une provision d'un montant de 6 000 €.

OBJET : Fonds de concours – Programmation 2019

Au titre de l'année 2019, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la programmation suivante des fonds de concours aux projets communaux :

Commune	Projet	Montant prévisionnel H.T.
Chemiré le Gaudin	Requalification du centre bourg	205 817,00 €
Parigné le Pôlin	Travaux salle polyvalente et cantine	25 648,55 €

OBJET : Finances – Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Parigné le Pôlin

Au titre de l'année 2019, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer un fonds de concours de 12 824,27 € à la Commune de Parigné le Pôlin pour les projets de rénovation du parquet de la salle polyvalente et de l'acquisition d'équipements à la cantine scolaire, selon le plan de financement suivant :

Poste de dépenses	Montant H.T.	Taux de subvention	Montant H. T.
Salle polyvalente : Parquet chêne massif	10 754,55 €	Fonds de concours Communauté de communes (50 %)	12 824,27 €
Cantine Four vapeur Installation électrique Séparateur de graisses	10 295,00 € 635,00 € 3 964,00 €	Commune de Parigné-le-Pôlin (50 %)	12 824,28 €
TOTAL	25 648,55 €	100 %	25 648,55 €

OBJET : Personnel – Promotion 2019

Sur proposition de Monsieur le Président et compte tenu des possibilités d'avancement de grade des agents de la Communauté de communes,

Vu l'avis du Comité technique en date du 12 mars 2019,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

✓ Promouvoir les agents intercommunaux au titre de 2019 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agent(s) promouvable(s)	Ratios (% ou fraction)	Nbre d'agent(s) promu(s)
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	50%	1 agent au 07/07/2019
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1 agent au 01/01/2019

✓ Créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 07/07/2019 à temps complet (35H hebdomadaires) et supprimer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H hebdomadaires) laissé vacant au 07/07/2019.

✓ Créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/01/2019 à temps complet (35H hebdomadaires) et supprimer un poste d'Adjoint technique à temps complet (35H hebdomadaires) laissé vacant au 01/01/2019.

OBJET : Personnel – Création d'un poste de Directeur des Services Techniques

Afin de poursuivre la structuration des services communautaires, il vous est proposé de créer un poste de Directeur des Services Techniques aux conditions principales suivantes :

✓ Missions :

- Contribuer à la définition des orientations des services techniques communautaires et à l'élaboration du projet de territoire : Impulser et élaborer les choix stratégiques et organisationnels dans les domaines du patrimoine, de la transition énergétique, de la prévention des risques professionnels / Contribuer aux projets et propositions du comité de direction / Impulser les projets en partenariat avec les acteurs locaux et introduire de l'innovation auprès des équipes / Réaliser des études préalables à la mise en place de projets / Mettre en œuvre, suivre les règles de santé et de sécurité au travail et coordonner l'activité des assistants de prévention,

- Préparer et mettre en œuvre les décisions du conseil communautaire, du bureau et du Président : Conseiller, assister les élus dans la mise en œuvre des projets communautaires / Coopérer, négocier avec les instances et les institutions / Piloter, en collaboration avec le service communication, la stratégie de communication des services, techniques et de la piscine.

- Encadrer, piloter les techniciens responsables de service et organiser, coordonner la transversalité des projets entre les services, les partenaires en cohérence avec les orientations préalablement définies : Préparer et suivre les budgets en collaboration avec les élus, le service des finances et les responsables de services placés sous son autorité / Etre garant de la gestion des ressources financières et matérielles des services / Superviser l'élaboration et le suivi des dossiers d'investissement, des demandes de subvention et des marchés publics, des contrats / Encadrer et animer l'équipe des responsables des services techniques et de la piscine et garantir la bonne gestion des ressources humaines en lien avec le service RH / Assurer la veille réglementaire, stratégique rétrospective / Encadrer l'équipe administrative (accueil / comptabilité/secrétariat) des services techniques.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, grades Ingénieur, Ingénieur principal,
- Temps de travail : Temps complet, 35 heures hebdomadaires.

✓ Création du poste : Septembre 2019.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création du poste de Directeur des Services Techniques et décide de lancer un recrutement selon les principales caractéristiques exposées ci-dessus.

OBJET : Personnel – Services Techniques / Cycle de l'eau / Environnement – Création d'un poste d'Adjoint administratif

Vu la fin des contrats de délégation de service public (D.S.P.) d'assainissement collectif des Communes de Soulligné-Flacé, Malicorne sur Sarthe et Spay,

Vu l'arrivée d'un Directeur des services techniques programmé au cours du 2ème semestre 2019,

Vu les besoins du service patrimoine dans les domaines du secrétariat, de la préparation comptable,

Vu le transfert programmé de la comptabilité du service déchets ménagers au sein de « l'équipe accueil-secrétariat/comptabilité » des services techniques,

Il vous est proposé la création d'un poste d'Assistant(e) administratif(ve) et comptable, aux conditions principales suivantes :

- ✓ Missions : Accueil / Secrétariat / Comptabilité-Facturation.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emplois des Adjointes administratifs, grades Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - Temps de travail : à temps complet, 35 heures hebdomadaires.
- ✓ Création du poste : Juin 2019.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création du poste d'Adjoint administratif et décide de lancer un recrutement selon les principales caractéristiques exposées ci-dessus.

OBJET : Personnel – Cycle de l'eau – Création d'un poste d'Adjoint technique

Vu la fin des contrats de délégation de service public (DSP) d'assainissement collectif des Communes de Soulligné-Flacé, Malicorne sur Sarthe et Spay,

Vu l'étude prospective présentée à la Commission Cycle de l'eau en date du 29 novembre 2018 évaluant l'impact de l'intégration de ces Communes en régie sur le temps de travail des agents du service,

Vu les besoins exprimés, il vous est proposé la création d'un poste d'Adjoint technique, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Missions :
 - Exploiter les systèmes d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration) des Communes en régie sur le territoire : Surveiller et conduire les installations à partir de la supervision / Procéder au contrôle et à la maintenance de stations d'épuration (boues activées, lagunage, filtre planté de roseaux), des équipements électromécaniques et autres ouvrages / Assister les entreprises extérieures lors des travaux ou à proximité des installations / Contrôler la conformité des branchements sur le réseau d'assainissement.
 - Exploiter les ouvrages d'eau potable (usine de production, château d'eau et réservoirs, réseau) de la Commune de La Suze sur Sarthe.
 - Assurer les opérations de maintenance et de contrôles réglementaires de la piscine communautaire.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emplois des Adjointes techniques, grades Adjoint technique et Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
 - Temps de travail : temps complet, 35 heures hebdomadaires.
- ✓ Création du poste : Juin 2019.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'Adjoint technique et Adjoint technique principal de 2ème classe et décide de lancer un recrutement selon les principales caractéristiques exposées ci-dessus.

OBJET : Personnel – Petite enfance – R.A.M. - Création d'un poste d'Animateur(trice)

Le poste d'Assistant Socio-éducatif chargé de l'animation du R.A.M. est actuellement occupé par un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale à défaut d'agent titulaire, et ce pour une durée de 1 an (du 1er septembre 2018 au 31 août 2019).

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement d'un Assistant Socio-éducatif, aux conditions principales suivantes :

- ✓ Missions : Animer et gérer en équipe un relais assistant(e)s maternel(le)s – parents – enfants : Accueil, information, médiation et accompagnement du public - Mise en place et suivi des activités (jeux et rencontres, réunions à thème,...) – Professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s / Impulser, animer et coordonner une dynamique de développement entre les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs, sur et hors territoire de la Communauté de communes : Organisation et participation à des réunions d'informations destinées notamment aux parents en lien avec différents partenaires, instances ou d'autres structures - Mise en place de projets communs en direction des familles.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emplois des Assistants Socio-éducatifs, grade d'Assistant Socio-éducatif.
- ✓ Temps de travail : 35h hebdomadaires.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'Animateur(trice) et décide de lancer un recrutement selon les principales caractéristiques exposées ci-dessus.

OBJET : Personnel – Ecole de musique – Créations et vacances de postes

Huit postes d'Assistants d'Enseignement Artistique (A.E.A.), enseignants à l'école de musique, sont actuellement pourvus par des contractuels de la Fonction Publique Territoriale pour une durée d'un an (du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019) aux spécialités détaillées ci-dessous.

De plus, il s'agit de créer un poste d'A.T.E.A., spécialité Accordéon.

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de créer et de déclarer la vacance de neuf postes d'A.E.A.

Monsieur Le Quéau explique qu'actuellement, les cours d'accordéon sont assurés mais par l'intermédiaire d'une association.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- ✓ Missions : Chargé de l'enseignement de sa spécialité / Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement / Intervention sur les deux antennes de l'école de musique.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi A.E.A., grade d'A.E.A. Principal de 2^{ème} classe spécialité musique.
- ✓ Temps de travail et spécialités :
 - Trompette -1 H 30 / 20 H hebdomadaires,
 - Chant musiques actuelles - 9 H / 20 H hebdomadaires,
 - Clarinette – 4 H 15 / 20 H hebdomadaires,
 - Basse - 5 H / 20 H hebdomadaires,
 - Guitare - 5 H / 20 H hebdomadaires,
 - Chorale (chœur adulte) - 1 H 30 / 20 H hebdomadaires,
 - Violon - 7 H 15 / 20 H hebdomadaires,
 - Clavier musiques actuelles - 6 H / 20 H hebdomadaires,
 - Accordéon – 1 H 30 / 20 hebdomadaires (en l'absence de recrutement, cette spécialité serait abandonnée).
- ✓ Postes à pourvoir au 1^{er} octobre 2019.

OBJET : Demande de dérogation au repos dominical

L'entreprise Hydrofluid Technologies (conception, installation, vente de matériel industriel) implantée à Caudan (56) a sollicité Monsieur Le Préfet de la Sarthe pour une dérogation au repos dominical, au regard de l'article L 3132-20 du code du travail.

Cette demande concerne une intervention de maintenance au sein de l'entreprise LTR Industrie à Spay le dimanche 21 avril et le lundi 22 avril 2019 (lundi de Pâques), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. L'intervention nécessite l'arrêt de la ligne 3 de production de l'entreprise du 21 au 24 avril prochain. Si le planning d'intervention n'était pas tenu, cela empêcherait le redémarrage de la ligne et engendrerait des pertes pour LTR.

Trois salariés sont concernés par cette demande, qui ont accepté de travailler un dimanche et un jour férié. Les heures supplémentaires travaillées donneront lieu à majoration de rémunération de 100 % et à repos compensateur.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise Hydrofluid Technologies les 21 avril et 22 avril 2019.

OBJET : Création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier pour les agriculteurs biologiques

Le schéma de développement communautaire (2015/2020) prévoit l'instauration d'un dispositif d'aide à l'achat de foncier en faveur de l'agriculture biologique. La volonté des élus était de favoriser le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts par le soutien aux exploitations biologiques pour l'acquisition de foncier agricole. Une enveloppe de 5 000 € était fléchée annuellement depuis 2016 au budget pour cette action.

Il s'avère que ce type d'aide envisagé est trop restrictif et les exploitants agricoles sont le plus souvent locataires des terres qu'ils exploitent au démarrage de leur activité.

La Communauté de communes étant compétente pour la mise en place d'aides à l'immobilier d'entreprise, il vous est proposé de mettre en place un dispositif d'aide financière à l'investissement immobilier en agriculture biologique.

L'objectif est donc de promouvoir l'agriculture locale biologique et soutenir le développement des circuits courts alimentaires, en permettant de :

- Relocaliser les productions alimentaires et renforcer la filière biologique,
- Apporter aux cantines une offre accrue d'approvisionnement en produits locaux et de qualité,
- Soutenir une activité économique sur le territoire, en permettant de consolider l'installation de nouveaux producteurs (limiter les investissements au démarrage de l'activité).

Le montant de l'aide serait de 20 % du montant des investissements et serait plafonnée à 5 000 €.

Les investissements éligibles sont les investissements immobiliers tels que l'achat de foncier, l'achat, la construction ou la rénovation de locaux. L'acquisition de serres est également éligible sous réserve de respecter certains critères de durabilité.

Les bénéficiaires sont les personnes s'installant en agriculture biologique ou en cours de conversion.

Le projet de règlement du dispositif précise plus en détail les critères d'éligibilité.

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil régional sur l'instauration de cette aide (l'aide envisagée doit être compatible avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation),

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 36 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable sur la mise en place de ce dispositif d'aide à l'investissement immobilier en agriculture biologique et adopte le règlement d'intervention pour la mise en place de celle-ci (voir document joint).

Monsieur Trideau remercie le conseil au nom des jeunes agriculteurs qui veulent s'installer sur le territoire. Il dit que par contre, le cadrage du dispositif d'aides est « blindé ».

OBJET : Ecole de musique – Tarifs 2019/2020

La commission culture/sport/enseignement pour les tarifs 2019/2020 de l'école de musique propose : Un maintien des tarifs pour l'année 2019-2020, sur la base des tarifs 2018-2019.

Les motifs évoqués pour un maintien des tarifs sont les suivants : Augmentation importante de la R.E.O.M. 2019 / Pouvoir d'achat en berne / Eviter le parallèle d'une augmentation de tarifs avec la construction d'un nouvel équipement culturel artistique.

La commission des finances et le bureau proposent une augmentation des tarifs de 1,5 %, afin de couvrir partiellement l'augmentation des dépenses du service.

Pour mémoire, aux tarifs de l'école de musique s'applique le quotient familial (QF) comme suit :

- ✓ QF1 : revenus de 0 à 600 €, avec une minoration des tarifs de 28 %, arrondi à l'entier supérieur ou inférieur,
- ✓ QF2 : revenus de 601 à 1 200 €, avec une majoration des tarifs de 5 %, arrondi à l'entier supérieur ou inférieur,
- ✓ QF3 : revenus > 1 201 €, avec majoration des tarifs de 20 %, arrondi à l'entier supérieur ou inférieur.

Monsieur Choquet demande pourquoi l'augmentation ne concerne pas toutes les lignes.

Monsieur Le Quéau répond afin de ne pas pénaliser les usagers qui suivent des cours en groupe ou en solfège en plus des cours individuels.

Après débat,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'augmentation des tarifs de 1,5 % et fixe donc les tarifs de l'école de musique 2019/2020 comme suit :

	Tarifs Communauté 2018/2019				Tarifs Communauté 2019/2020			
	Enfant				Enfant			
	Tarif de référence	QF1	QF2	QF3	Tarif de référence	QF1	QF2	QF3
Jardin/Eveil/Groupe	66,40 €	48 €	70 €	80 €	66,40 €	48 €	70 €	80 €
Solfège	139,06 €	100 €	146 €	167 €	141,15 €	102 €	148 €	169 €
Instrument	278,09 €	200 €	292 €	333 €	282,26 €	203 €	296 €	339 €
Formule	366,58 €	264 €	385 €	440 €	372,08 €	268 €	391 €	446 €
	Adulte				Adulte			
	Tarif de référence	QF1	QF2	QF3	Tarif de référence	QF1	QF2	QF3
Groupe	76,63 €	55 €	80 €	92 €	76,63 €	55 €	80 €	92 €
Solfège	170,46 €	123 €	179 €	205 €	173,02 €	125 €	182 €	208 €
Instrument	340,94 €	245 €	358 €	409 €	346,05 €	249 €	363 €	415 €
Formule	449,44 €	323 €	472 €	539 €	456,18 €	328 €	479 €	547 €
Stages / Participation au projet annuel de l'école 2018/2019*					Stages / Participation au projet annuel de l'école 2019/2020*			
Stage de 2 à 3 jours					20 €			
Stage sur l'année					50 €			
Projet annuel de l'école					50 €			

*gratuit pour les élèves déjà inscrits dans une discipline de l'école de musique.

OBJET : Piscine de La Suze sur Sarthe – Tarifs 2019/2020

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Fixe les tarifs 2019/2020 (à compter du 7 septembre 2019) suivants pour la piscine :

	2017/2018		2018/2019	2019/2020
	Tarifs Commune de La Suze sur Sarthe	Tarifs hors Commune de La Suze sur Sarthe	Tarifs	Tarifs
Entrée Adulte (+ entrée parent éveil aquatique)	3,50 €	4,00 €	4,00 €	4,10 €
Entrée Enfant (-16 ans + demandeurs d'emploi, étudiants)	2,00 €	2,50 €	2,50 €	2,60 €
Entrée groupes enfants (mercredis récréatifs)	/	/	2,00 €	2,10 €
Entrée Groupe Enfants (A.L.S.H.) hors Communauté de communes	2,00 €		2,00 €	2,10 €
Entrée Groupe Enfants (A.L.S.H.) communautaire			0,00 €	0,00 €
Entrée Groupe 3 ^{ème} Age	2,50 €	3,00 €	3,00 €	3,10 €
Entrée personne titulaire d'une carte d'invalidité	2,50 €	3,00 €	3,00 €	3,10 €
Carte 12 bains adultes (+ entrée parent éveil aquatique)	35,00 €	40,00 €	40,00 €	42,00 €
Carte 12 bains enfants (-16 ans + demandeurs d'emploi, étudiants, éveil aquatique y compris les moins de 3 ans)	20,00 €	25,00 €	25,00 €	27,00 €
ACTIVITES ENTREES COMPRISES				
Aquagym à l'année	160,00 €	175,00 €	175,00 €	180,00 €
Aquagym au trimestre	65,00 €	70,00 €	70,00 €	73,00 €
Aquagym à la séance	8,00 €	10,00 €	10,00 €	12,00 €
Vélaqua à l'année	210,00 €	225,00 €	225,00 €	235,00 €
Vélaqua au trimestre	85,00 €	90,00 €	90,00 €	95,00 €
Vélaqua à l'unité	10,00 €	12,00 €	12,00 €	14,00 €
Pack Vélaqua/Aquagym au trimestre	110,00 €	125,00 €	125,00 €	134,00 €
Aquaphobie au trimestre	65,00 €	70,00 €	70,00 €	75,00 €
Ecole de natation Enfant Trimestre	35,00 €	40,00 €	40,00 €	42,00 €
Ecole de natation Adulte Trimestre	50,00 €	55,00 €	55,00 €	57,00 €
Cours groupe 10 leçons 35 mn (8 enfants maximum)	65,00 €	70,00 €	70,00 €	73,00 €
Cours groupe 10 leçons 35 mn (3 adultes maximum)	95,00 €	100,00 €	100,00 €	105,00 €
Soirée ou manifestation à thème	5,00 €		5,00 €	5,00 €
CYCLE 8 séances - Classes écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de communes	0,00 €	535,00 €	0 €	0 €
CYCLE 8 séances – Classes écoles maternelles et élémentaires hors de la Communauté de communes	0,00 €	820,00 €	721,00 €	732,00 €
Location de la piscine/heure avec entrée	45,00 €		45,00 €	45,00 €
Location de Vélaqua (non encadré)	5,00 €		supprimé	supprimé
Location de Vélaqua à l'unité à destination des associations, la séance	2,00 €		2,00 €	2,50 €

✓ Décide :

- Dans la mesure du possible (exclusivement pour les cours groupés de natation), des séances de rattrapage seront proposées en cas de problème de santé justifiés par certificat médical occasionnant une absence au cours de natation, en fonction des créneaux éventuellement disponibles au planning.
- Les inscriptions aux cours d'aquagym seront limitées à une séance par semaine et par personne.
- Un prorata sera appliqué sur les tarifs de location de la piscine en fonction de la durée d'utilisation réelle.
- Toutes les personnes passant un diplôme ou un brevet doivent s'acquitter d'une entrée au tarif en vigueur.
- Les cartes de 12 bains enfants et adultes ont une validité d'un an.

- Les moniteurs de groupes bénéficient de la gratuité de l'entrée.

OBJET : Etablissement culturel artistique – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération en date du 14 février 2019, le conseil de communauté a délibéré à l'unanimité sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre de l'équipement culturel artistique confié à l'équipe QUERE-JOUAN aux conditions financières suivantes :

- Montant de travaux : 2 115 500,00 € H.T.,
- Forfait Mission globale de base : 273 200 € H.T. d'honoraires, soit 12,9 % du montant de travaux,
- Mission OPC : 21 155 € H.T., soit 1 % du montant de travaux.

Ce marché prévoit les espaces suivants :

- Un hall d'accueil des publics et de services (information, expositions, sanitaires) assurant la distribution de l'ensemble des fonctions,
- Des salles pour l'enseignement de la musique avec pratiques collectives et individuelles,
- Un auditorium de 100 places pouvant accueillir des spectacles,
- Un studio de danse,
- Des espaces administratifs,
- Les espaces de services nécessaires au fonctionnement de l'ensemble.

Le concours mentionnait en outre une extension à prévoir à moyen terme pour des activités d'arts plastiques.

Dans la mesure où la réalisation de l'espace dédié aux arts plastiques entraînerait une augmentation substantielle des coûts pour la Communauté de communes si celui-ci était réalisé dans un second temps,

Dans la mesure où cette extension nécessite d'être réalisée par le même architecte pour des raisons d'esthétique et de cohérence architecturale,

Dans la mesure où l'article 139 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permet d'établir un avenant pouvant dépasser 10 % du montant initial du marché et pouvant atteindre 50 % du montant initial du marché,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager dès à présent la réalisation de l'extension précitée, aux conditions financières suivantes :

- Montant de travaux : 245 000 € H.T.,
- Forfait Mission globale de base : 28 175,00 € H.T. d'honoraires, soit 11,50 % du montant de travaux,
- Mission OPC : 2 450,00 € H.T., soit 1 % du montant de travaux.

OBJET : Cycle de l'eau – Eau Potable – Reversement d'un trop perçu Sté Véolia

Vu le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018,

Vu la procédure de dissolution en cours du S.I.A.E.P. de Cérans-Foulletourte, Oizé, Parigné le Pôlin,

Vu le contrat de Délégation de Service Public confié par le S.I.A.E.P. de Cérans-Foulletourte, Oizé, Parigné le Pôlin, à Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux depuis le 1er janvier 2013,

Vu le C.G.C.T., notamment l'article L5211-17 imposant le transfert des contrats au profit de la Communauté de communes pour les Communes de Cérans-Foulletourte et Parigné le Pôlin,

Vu la constatation par la Communauté de communes d'une erreur dans le versement des surtaxes Eau potable par l'entreprise Véolia Eau. En effet, cette dernière a versé indûment à la Communauté de communes la surtaxe Eau afférente à la Commune de Oizé pour un montant de 40 065 € T.T.C.

Considérant qu'il convient de remédier à cette situation préjudiciable pour la Commune de Oizé,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d' :

- Approuver le reversement du trop-perçu de recette Eau Potable au profit de Véolia pour un montant de 40 065 €, afin que cette recette soit reversée à son destinataire, la Commune de Oizé.

- Autoriser Monsieur le Président à réaliser les opérations nécessaires à ce reversement et signer tout document afférent à l'exécution de cette décision.

OBJET : Cycle de l'eau – Résultat consultation marché d'entretien des ouvrages d'eau et d'assainissement collectif – Déclaration sans suite

L'entretien et les réparations des réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable nécessitent le recours à un prestataire extérieur. A cette fin, le service Cycle de l'eau a lancé une consultation le 8 février 2019.

Suite à l'analyse des trois offres reçues, il est apparu nécessaire de redéfinir les besoins.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déclarer sans suite le marché d'entretien des ouvrages d'eau et d'assainissement collectif.

OBJET : Cycle de l'eau – Syndicat Sarthe Est Aval Unifié – Etude préalable à l'extension du périmètre du Syndicat aux bassins versants du Préau, du Renom et du sous-bassin du Riboux

La Communauté de communes est membre du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (S.M.S.E.A.U.) conformément aux article L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre du projet d'extension du syndicat sur les bassins versants du Préau et du Renom, ainsi que du sous bassin versant du Riboux, le S.M.S.E.A.U. souhaite engager une étude préalable à la signature d'un Contrat Territorial pour les Milieux Aquatiques (C.T.M.A.) avec l'Agence de l'eau.

Cette étude a pour objectif d'établir une vision stratégique des enjeux sur ces territoires, déclinée en un programme d'actions sur 6 ans.

Ces bassins versants n'étant pas pris en compte sur le territoire actuel du syndicat, le S.M.S.E.A.U. demande à ce que la Communauté de communes l'autorise à réaliser cette étude préalable.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié à réaliser une étude préalable à l'extension du périmètre du Syndicat aux bassins versants du Préau, du renom et du sous-bassin du Riboux.

➤ Informations Diverses :

Madame Couet souhaite parler du grand débat qui a eu lieu à Malicorne sur Sarthe. Elle évoque le problème de réserve d'eau sur Malicorne sur Sarthe abordé par un agriculteur et demande si un groupe de travail est prévu pour travailler sur ce sujet.

Monsieur le Président dit que ce sujet pourrait être vu au niveau du Pays dans le cadre du P.C.A.E.T.

2019	Bureau	Conseil	Autre
Avril	30 (mardi)	4 Etival lès le Mans	25 Conseil stratégique
Mai	28 (mardi)	16 Fercé sur Sarthe	28 Conseil stratégique
Juin	13	25 Guécélard	Attention changement de date du conseil 4 CT /CHSCT
Juillet	11		
Septembre	12	26 Louplande	10 CT / CHSCT
Octobre	10 / 24		
Novembre	21	7 Malicorne sur Sarthe	12 CT / CHSCT
Décembre	5	17 (mardi) Parigné le Pôlin	

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
DUFOUR Gérard		FONTAINEAU Hervé	
MEILLANT Dominique		MALATERRE Sandrine	
MOUSSAY Elisabeth		BAYER Stéphanie	
PIERRIEAU Roger		LE QUEAU Alain	
VAUGRU Jean-Yves		GARNIER François	
DEGOULET Miguel		MOUSSET Sophie	
PAVARD Michel		RENAUD Mickaël	
CORBIN Bruno		TAUREAU Catherine	
FRANCO Emmanuel		BOISARD Jean Paul	
QUEANT Marie-Paule		BOURMAULT Luc	
DHUMEAUX Dominique		AVIGNON Jean-Yves	
GOUET Thérèse		FOURNIER Stéphane	
TRIDEAU Loïc		HARDOUIN Katia	
BENOIST Jacqueline		MONCEAU Nathalie	
FROGER Rémy		D'AILLIERES Emmanuel	
TESSIER Yves		CERISIER Geneviève	
VIOT Alain		COYEAUD Jean-Marc	
HERVE Armelle		DELAHAYE Delphine	
TELLIER Noël		THEBAULT Annie	
CHOQUET Philippe		OLIVIER Patrice	
MAZERAT Xavier		COUET Martine	
ROGER Carole		JOUSSE Claude	
BACOUPE Frédéric			